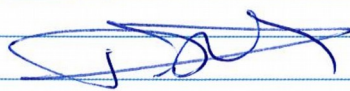


14	12/06/19	Damien ANDRAUD, propriétaire des parcelles AN 536, 589, 604, 607, 604, 605, 595, sollicite le maintien de ces parcelles en zone constructible dans la continuité de la zone actuelle. Si tel n'était pas le cas je me verrai contraint mettre ma maison en vente pour subvenir aux études de mes enfants. 
----	----------	---